

CONVENTION D'AUTORISATION DE RECHERCHE DU GRAND GIBIER BLESSE

Je soussigné (Nom – Prénom) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Détenteur du droit de chasse sur la commune de : _____

Lot n° : _____

G.I.C. n° : _____

AUTORISE

le conducteur agréé (*), en action de recherche d'un grand gibier blessé, à franchir les limites du (des) lot(s) de chasse faisant l'objet de la présente convention muni de son arme et sans formalité particulière.

Le conducteur agréé ne peut ni se faire accompagner par des personnes armées ni placer de sa propre initiative des chasseurs sur le parcours de fuite prévisible. De telles actions ne peuvent être autorisées que par le détenteur du droit de chasse concerné et en sa présence ou celle de son représentant.

En cas de recherche, le locataire du lot de chasse demandeur **s'efforcera** de signaler la recherche avant qu'elle ne débute. En tous cas, une fois la recherche effectuée, que l'animal ait été retrouvé ou non, le locataire du territoire voisin sera averti du résultat de l'opération dans les plus brefs délais.

Le trophée et la venaison de l'animal seront attribués au locataire du territoire où cet animal a été blessé initialement.

Pour tout animal soumis à plan de chasse c'est le bracelet de marquage lié au lieu du tir initial qui devra être mis place. Ce bracelet sera apposé à l'animal avant tout transport.

Fait en trois exemplaires à : _____
le : _____

Mention manuscrite « Lu et approuvé » : _____

Signature :

(*) = reconnu comme tel par la FDC 68